

CONVOCACTION

Il est adressé le 7 septembre 2021 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 14 septembre 2021 à 21H00.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Modification Statuts SDEEG
- Délibération Construction d'un bâtiment photovoltaïque
- Point Visite du CAUE
- Délibération Tarification sur la Location Salle
- Point Rentrée scolaire 2021/2022
- Questions et informations diverses.

Le maire,

N° 2021/028

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, VILLETTE Roger, LAMARCHE Alexandre, TRISCOS Didier, MMES ANTUNEZ Laetitia, LECOURT Valérie.

EXCUSÉS : MM BALLON Jean Raoul, CHEVASSUT Stéphan, BALLEREAU Éric, BORTOLUZZI Robin, Mme MAURIN Martine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr LAMARCHE Alexandre

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 6 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute une délibération à propos du renouvellement du transfert au SDEEG de la compétence Eclairage Public.

- **DÉLIBÉRATION MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG** : Monsieur le maire fait état des principaux objets de modification des statuts du SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) afin de correspondre aux nouvelles missions du syndicat. Délibération adoptée à l'unanimité.
- **DÉLIBÉRATION RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC** : Monsieur le maire annonce que le renouvellement du transfert au SDEEG de la compétence Eclairage Public doit s'effectuer avant la fin de l'année. Délibération adoptée à l'unanimité pour une durée de 9 ans à partir du 01/01/2022.
- **DÉLIBÉRATION CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PHOTOVOLTAÏQUE** : Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'étude réalisée par AMARENCO est réalisable. La totalité du coût de la construction est prise en charge par la société AMARENCO, seuls les coûts de terrassement, empierrement et tranchée jusqu'à la RD668 sont à la charge de la commune : le bâtiment aurait une superficie de 560 m² (28m x 20m). Le permis de construire pourrait être déposé dès que le PLUi sera validé. Des devis seront demandés à 3 entreprises afin d'évaluer les coûts des travaux en charge à la commune. Délibération adoptée à l'unanimité.
- **DÉLIBÉRATION NOUVELLE TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE** : Monsieur le maire informe les élus qu'il serait intéressant de louer la salle aux personnes extérieures à la commune et d'opter pour 2 tarifs. Ces nouveaux tarifs seront appliqués au 01/01/2022.

	Tarif actuel	Tarif proposé
Associations communales	Gratuit	Gratuit
St Hilairois	120 €	120 €
Hors commune	Néant	200 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **POINT RENTRÉE SCOLAIRE** : Mme Karine MACÉ, institutrice des CP, est la nouvelle directrice de l'école pour l'année 2021/2022. Les effectifs sont de 110 enfants (36 Maternelles et 74 Élémentaires).
- **POINT VISITE DU C.A.U.E.** : Le CAUE viendra présenter un projet d'aménagement pour la zone 1AU lors du prochain conseil municipal le 26 octobre 2021.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

→ Aliénation des chemins ruraux / Monsieur le maire a contacté Mr Barbot pour commencer l'enquête et clôturer au plus vite l'aliénation des chemins ruraux. Il le rencontrera le 20/09/2021.

→ Travaux de voirie / Les travaux de voirie sont terminés.

→ Travaux Cantine / DepAlim interviendra le 15/09/2021 pour la pose des plaques à induction et divers matériels dans le cadre de la subvention reçue concernant la Loi Egalim.

→ Le home d'accueil au LD L'auvergne quittera St Hilaire de la Noaille pour La Réole en septembre 2023. Les travaux de construction du nouveau bâtiment à La Réole ont débuté.

→ Travaux de l'église / La déclaration préalable a été refaite et envoyée le 6 septembre 2021 pour la mise en accessibilité PMR sur l'église communale.

→ Détecteurs de dioxyde de carbone / à voir si la réglementation l'impose mais il serait bon d'en poser à l'école dans chaque classe et dans la salle polyvalente.

→ Pétanque / L'association a besoin d'un local sur le terrain de pétanque : une étude avec l'association va être réalisée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 heures 12.

Le maire

Le Conseil Municipal

Le secrétaire